

REGLEMENT INTERIEUR

Société Française de Psychotraumatologie - French Society for Traumatic Stress Studies

Commissions et groupes thématiques

Le président et la vice-présidente sont responsables devant le CA et l'AG de l'organisation des réunions et de l'avancée des travaux. Conformément aux statuts (article 15), des commissions et groupes thématiques peuvent être créés.

Quatre commissions sont **permanentes** et présidées chacune par un membre du CA. Le président nommera une vice-présidente pour l'assister dans ses fonctions. Chaque commission comprend un minimum de cinq membres. Ses membres sont nommés pour une durée de 3 an renouvelable.

- **La commission scientifique** : Elle est présidée par un membre universitaire du CA élu par le CA. Elle comprend des membres français et internationaux validés par le CA et proposés par le président ou par des membres du CA. Elle valide le programme scientifique des journées annuelles et des actions de formation en référence à la veille scientifique qu'elle réalise. Elle organise la construction et l'actualisation des recommandations de bonnes pratiques cliniques dans le champ du traumatisme psychique.
- **La commission communication et relations publiques** : Elle est présidée par un membre du CA élu par le CA. Elle veille au contenu et à l'actualisation de la communication de l'association sur le site internet de l'association et sur les réseaux sociaux. Elle veille à la communication et aux opportunités de travail en commun avec les autres sociétés savantes, les associations de victimes, le cn2r et la DIAV.
- **La commission finance et mécénat** : Elle est présidée de droit par la trésorière qui peut céder sa place à son adjointe. Elle veille aux finances (dépenses et recettes) des événements organisés par la société. Elle recherche les opportunités de mécénats et de subventions.
- **La commission événementielle** : Elle programme (dates, lieu, programme social) les journées scientifiques annuelles de la FSTSS après validation par le CA et met en œuvre le programme scientifique validé. Elle est en charge de l'organisation des journées en étroite collaboration avec le comité local d'organisation. Pour cette mission, elle peut rédiger un cahier des charges et établir une contractualisation avec un organisme de formation.

Des **groupes thématiques** peuvent être ouverts et fermés par le CA. Ces groupes peuvent être proposés par le CA ou par un groupe de membres (personnes physiques uniquement). Ils se voient confiés une lettre de mission rédigée par le CA et un intitulé. Ils sont ouverts à tous les membres (personnes physiques) et fonctionnent en autonomie. Ils nomment un correspondant par groupe. Ils concernent différentes thématiques comme par exemple :

- Sciences infirmières
- Recherche et neurobiologie
- Psychothérapies
- Psychotrauma des enfants et des adolescents
- Soins précoces et prévention du traumatisme psychique
- Traumas complexes et dissociation
- Sciences humaines

Proposition de nominations

COMMISSIONS & GROUPES THEMATIQUES

- **La commission scientifique** : Elle est présidée par un membre universitaire du CA élu par le CA, Éric Bui. Elle comprend des membres français et internationaux validés par le CA et proposés par le président ou par des membres du CA. Elle valide le programme scientifique des journées annuelles et des actions de formation en référence à la veille scientifique qu'elle réalise. Elle organise la construction et l'actualisation des recommandations de bonnes pratiques cliniques dans le champ du traumatisme psychique.
Membres en 2026 : Éric Bui, Georges Brousse, Cyril Tarquinio, Florence Askenazy, Hala Kerbage, Wissam El-Hage.
- **La commission communication et relations publiques** : Elle est présidée par un membre du CA élu par le CA, Julie Geneste-Saelens. Elle veille au contenu et à l'actualisation de la communication de l'association sur le site internet de l'association et sur les réseaux sociaux. Elle veille à la communication et aux opportunités de travail en commun avec les autres sociétés savantes, les associations de victimes, le cn2r et la DIAV.
Membres en 2026 : Julie Geneste-Saelens Céline Nguyen, Julien Horn-Hatrisse, Mélanie Guagenti, Lison Geneste-Saelens...
- **La commission finance et mécénat** : Elle est présidée de droit par la trésorière, Camille Jego. Elle veille aux finances (dépenses et recettes) des événements organisés par la société. Elle recherche les opportunités de mécénats et de subventions.
Membres en 2026 : Camille Jego, Céline Nguyen, Bérénice Douailler, Charlotte Delavaud, Gilles Faure.
- **La commission événementielle** : Elle programme (dates, lieu, programme social) les journées scientifiques annuelles de la FSTSS après validation par le CA et met en œuvre le programme scientifique validé. Elle a la charge de l'organisation des journées en étroite collaboration avec le comité local d'organisation. Pour cette mission, elle peut rédiger un cahier des charges et établir une contractualisation avec un organisme de formation.
Membres en 2026 : Céline Nguyen (responsable), Déborah Flatot-Blin, Virginie Blanchart, Brice Terrolles...

Des **groupes thématiques** peuvent être ouverts et fermés par le CA. Ces groupes peuvent être proposés par le CA ou par un groupe de membres (personnes physiques uniquement). Ils se voient confiés une lettre de mission rédigée par le CA et un intitulé. Ils sont ouverts à tous les membres (personnes physiques) et fonctionnent en autonomie. Ils nomment un correspondant par groupe. Ils concernent différentes thématiques comme :

- Psychotrauma des enfants et des adolescents (Florence Askenazy, Moragne Gindt)
- Sciences infirmières & paramédicales (Éric René, Mathilde Akian)
- Recherche & neurobiologie (Marion Trousselard)
- Psychothérapies (Amaury Mengin)
- Soins précoces & prévention du trauma (Charles-Henri Martin)
- Traumas complexes & dissociation (Coraline Hingray, Géraldine Tapia)
- Sciences humaines & citoyenneté (Arthur Dénouveaux)

Première version Wissam El-Hage : 14/9/2025

Relecture bureau FSTSS : 17/9/2025

Approuvée par bureau & CA FSTSS

COMMISSION SCIENTIFIQUE (CSci)

Responsabilités

La Commission scientifique (CSci) conseille le Bureau exécutif et le CA sur les orientations scientifiques et la qualité des activités savantes de la FSTSS. Ses missions incluent :

- Assurer une veille scientifique dans le champ du traumatisme psychique.
- Valider le programme scientifique des journées annuelles.
- Valider et superviser les actions de formation proposées par la FSTSS.
- Organiser la construction, la diffusion et l'actualisation régulière des recommandations de bonnes pratiques cliniques.
- Garantir que les activités scientifiques respectent l'état de la recherche, les normes méthodologiques et l'éthique.

Composition

- La CSci est présidée par un·e membre universitaire du CA, élu·e par celui-ci.
- Elle comprend des membres français et internationaux, validés par le CA, sur proposition du président de la CS ou de membres du CA.
- Les membres votants de la CS doivent être membres de la FSTSS.
- La composition recherche un équilibre entre expertises cliniques, académiques et internationales.

Autorité et limites

- La CS a autorité pour recommander au CA le programme scientifique annuel et les orientations de formation.
- Elle peut proposer la mise en place ou la révision de recommandations cliniques, qui sont ensuite soumises au CA pour validation et adoption.
- Elle ne peut pas engager directement de dépenses sans validation du Bureau ou de la Commission des Finances.
- Elle n'a pas d'autorité sur le contenu financier ou administratif des projets, mais son avis scientifique est requis pour les réaliser.

Politiques applicables

- Respect du règlement intérieur de la FSTSS.
- Respect des principes de rigueur scientifique, d'indépendance académique, de transparence et de prévention des conflits d'intérêts.
- Application des politiques éthiques de la Société, notamment concernant la formation et la diffusion des savoirs cliniques.

Interactions avec les autres comités

- Avec le Bureau et le CA : validation finale des programmes scientifiques et décisions d'adoption des recommandations.
- Avec le Comité d'organisation du congrès annuel et la commission événementielle : co-construction de la programmation scientifique.
- Avec la Commission des Finances : évaluation budgétaire des projets scientifiques et des actions de formation.
- Avec le Comité communication : valorisation des recommandations et diffusion des actualités scientifiques.

Produits attendus

- Proposition et validation scientifique du programme des journées annuelles.
- Proposition et évaluation des actions de formation continue.

- Production et actualisation périodique de recommandations de bonnes pratiques cliniques.
- Rapports de veille scientifique et d'orientation soumis au CA.
- Présentation par le président de la CSci d'un rapport annuel d'activité lors de l'assemblée générale.

Ressources et fonctionnement

- Réunions : une réunion annuelle en présentiel lors du congrès de la FSTSS, et des réunions régulières en visioconférence (au moins trimestrielles).
- Les travaux de veille, de relecture scientifique et de rédaction de recommandations peuvent être menés en sous-groupes thématiques.
- Les décisions sont prises par consensus ou, en cas de vote, à la majorité simple des membres présents.
- Les échanges courants peuvent se faire par voie électronique, sous réserve de validation explicite de tous les membres pour les motions formelles.

Première version Wissam El-Hage : 14/9/2025

Relecture bureau FSTSS : 17/9/2025

Approuvée par bureau & CA FSTSS

COMMISSION COMMUNICATION & RELATIONS PUBLIQUES (CCRP)

Responsabilités

La Commission communication et relations publiques (CCRP) conseille le Bureau exécutif et le CA en matière de communication interne et externe. Ses missions incluent :

- Veiller au contenu, à la cohérence et à l'actualisation de la communication de l'association sur son site internet et ses réseaux sociaux.
- Développer une stratégie de communication claire et cohérente avec les orientations de la FSTSS.
- Promouvoir les activités scientifiques, de formation et les publications de la FSTSS.
- Entretenir et développer les relations institutionnelles avec les autres sociétés savantes, les associations de victimes, le cn2r et la DIAV.
- Identifier et soutenir les opportunités de partenariats, collaborations et actions communes.

Composition

- La CCRP est présidée par un·e membre du CA, élu·e par celui-ci.
- Elle comprend au minimum cinq membres de la FSTSS, dont au moins un membre du CA.
- Des experts invités ou observateurs (en communication digitale ou institutionnelle) peuvent participer ponctuellement sur décision du président de la CCRP ou du Bureau.

Autorité et limites

- La CCRP a autorité pour proposer et coordonner la stratégie et les contenus de communication.
- Les propositions officielles ou partenariats externes doivent être validés par le Bureau et, le cas échéant, par le CA.
- Elle ne peut pas engager de dépenses financières sans validation préalable du Bureau ou de la Commission des Finances.
- Les prises de parole publiques officielles au nom de la FSTSS relèvent de la Présidence, en articulation avec la CCRP.

Politiques applicables

- Respect du règlement intérieur et de la charte éthique de communication de la FSTSS.
- Conformité avec les règles juridiques et déontologiques (confidentialité, droit d'auteur, usage des logos et contenus).
- Respect d'une communication claire, transparente et non partisane.

Interactions avec les autres comités

- Avec le Bureau et le CA : validation des orientations de communication et des partenariats institutionnels.
- Avec la Commission scientifique : diffusion des productions scientifiques, recommandations et événements.
- Avec la Commission des Finances : validation des budgets de communication et des projets de diffusion.
- Avec le Comité d'organisation du congrès : promotion et communication autour des journées annuelles.

Produits attendus

- Maintien et actualisation régulière du site internet de l'association.
- Animation et suivi éditorial des réseaux sociaux officiels.

- Production de supports de communication (communiqués, newsletters, affiches, contenus multimédia).
- Établissement et suivi des relations avec les partenaires institutionnels identifiés (sociétés savantes, associations de victimes, cn2r, DIAV).
- Rapport annuel d'activité présenté au CA et à l'assemblée générale.

Ressources et fonctionnement

- Réunions : une réunion annuelle en présentiel lors du congrès, et des réunions en visioconférence au moins trimestrielles.
- Outils numériques collaboratifs pour planifier et valider les publications.
- Décisions prises à la majorité simple des membres présents.
- Échanges courants et validations rapides possibles par voie électronique, sous réserve de validation explicite des membres de la commission.

Première version Wissam El-Hage : 14/9/2025

Relecture bureau FSTSS : 17/9/2025

Approuvée par bureau & CA FSTSS

COMMISSION des FINANCES (CoFi)

Responsabilités

La Commission des Finances (CoFi) conseille le Bureau exécutif et le CA de la FSTSS sur les implications financières des propositions de dépenses. Ses missions incluent :

- Participer à la préparation du budget annuel et conseiller le bureau pour son approbation.
- Conseiller la Présidence, la Trésorerie et le Bureau sur les questions financières tout au long de l'année.
- Suivre la mise en œuvre des priorités budgétaires.
- Examiner la conduite financière de la FSTSS.

Le Conseil d'administration détient l'autorité finale pour l'approbation du budget annuel. Le Bureau détient l'autorité finale pour les dépenses non budgétées supérieures à 1 000 €.

Composition

- Le/la Trésorier·ère, désigné·e par la Présidence, assure la présidence de la CoFi.
- La CoFi comprend au minimum cinq membres de la FSTSS, dont le/la Trésorier·ère, et au moins un·e autre membre du CA de la FSTSS.
- Les membres votants de la CoFi doivent être membres de la FSTSS ; ils peuvent, mais n'ont pas nécessairement à être, élus au Conseil d'administration.

Autorité et limites

- La CoFi recommande au CA le budget finalisé et tout financement non budgété demandé par des commissions, groupes de travail ou leurs représentant·e·s.
- Le/la Trésorier·ère peut approuver des dépenses non budgétées jusqu'à 1 000 €.
- Les demandes au-delà de ce seuil doivent être soumises d'abord au Bureau, puis à la CoFi, qui en évaluera la faisabilité et les risques financiers.
- La CoFi peut ajuster le portefeuille d'investissements de la Société conformément à la politique d'investissement approuvée par le Bureau.
- La CoFi formule des recommandations sur les modifications de cotisations, frais d'inscription ou toute autre redevance de la FSTSS.

Politiques applicables

La CoFi doit respecter la politique de réserve et la politique d'investissement de la Société.

Interactions avec les autres comités

La CoFi conseille le Bureau, le CA, le Comité d'organisation du congrès annuel ainsi que tout autre comité demandeur, sur les implications financières de leurs requêtes.

Produits attendus

- Élaboration, avec le Bureau, d'un budget annuel soumis à l'approbation du CA.
- Recherche de fonds (fund rising).
- Réponse aux demandes concernant des dépenses exceptionnelles ou non budgétées.
- Présentation par le/la Trésorier·ère d'un rapport sur la situation financière de la FSTSS lors de l'assemblée générale annuelle et lors des réunions intermédiaires du CA.

Ressources et fonctionnement

- Réunions : une réunion annuelle en présentiel lors du congrès de la FSTSS, ainsi que des réunions en visioconférence, au moins tous les deux mois.
- Les affaires courantes peuvent être conduites par voie électronique, sous réserve de vote d'approbation de tous les membres (100% des membres votes pour motion, aucune abstention).

Relecture bureau FSTSS : 17/9/2025

Approuvée par bureau & CA FSTSS

COMMISSION EVENEMENTIELLE (CEve)

Responsabilités

La Commission événementielle (CEve) conseille le Bureau exécutif et le CA sur l'organisation logistique des manifestations de la FSTSS. Ses missions incluent :

- Proposer et planifier les dates, le lieu et le programme social des journées scientifiques annuelles, sous réserve de validation par le CA.
- Mettre en œuvre le programme scientifique validé par la CSci et approuvé par le CA.
- Organiser concrètement les journées en collaboration étroite avec le comité local d'organisation.
- Rédiger un cahier des charges pour encadrer les aspects logistiques, financiers et administratifs.
- Élaborer et suivre, le cas échéant, une contractualisation avec un organisme de formation.

Composition

- La CEve est présidée par un·e membre du CA, désigné·e ou élu·e par celui-ci.
- Elle comprend au minimum cinq membres de la FSTSS, issus du CA ou non.
- Le comité local d'organisation participe aux travaux de la CEve de façon opérationnelle, sans nécessairement disposer d'un pouvoir de vote.
- Des prestataires externes peuvent être sollicités ponctuellement, selon les besoins logistiques ou techniques.

Autorité et limites

- La CEve a autorité pour organiser la logistique et assurer la coordination opérationnelle des journées scientifiques annuelles.
- Elle ne peut pas modifier le contenu scientifique, qui demeure sous la responsabilité de la Commission scientifique.
- Elle ne peut pas engager de dépenses sans validation préalable par le Bureau ou la Commission des Finances.
- Les propositions de contractualisation sont soumises au Bureau pour approbation.

Politiques applicables

- Respect du règlement intérieur de la FSTSS et des politiques budgétaires définies par la Commission des Finances.
- Conformité avec la charte éthique et scientifique de la FSTSS.
- Respect des réglementations juridiques et contractuelles en vigueur (assurances, sécurité, certification formation).

Interactions avec les autres comités

- Avec la CSci : mise en œuvre du programme scientifique validé.
- Avec la CoFi : élaboration du budget et validation des dépenses liées à l'événement.
- Avec la CCRP : promotion et diffusion de l'événement sur les supports de communication officiels.
- Avec le Bureau et le CA : validation préalable des dates, lieux et programme social.

Produits attendus

- Proposition annuelle (date, lieu, programme social) soumise au CA.
- Organisation logistique complète des journées scientifiques annuelles.
- Cahier des charges opérationnel et, si nécessaire, contractualisation avec un organisme de formation.

- Rapport d'évaluation et de suivi présenté au Bureau et au CA après chaque événement.

Ressources et fonctionnement

- Réunions : une réunion annuelle en présentiel lors du congrès et des réunions régulières en visioconférence (au moins tous les deux mois en période d'organisation).
- Coordination avec le comité local d'organisation pour les aspects pratiques.
- Suivi via des outils collaboratifs en ligne et échanges réguliers par voie électronique.
- Décisions prises par consensus ou, à défaut, à la majorité simple des membres présents.

Première version Wissam El-Hage : 14/9/2025

Relecture bureau FSTSS : 17/9/2025

Approuvée par bureau & CA FSTSS

GROUPES THEMATIQUES

Les groupes thématiques (GT) sont des espaces de réflexion et de travail ouverts par le CA pour approfondir une thématique spécifique dans le champ du traumatisme psychique.

Création et dissolution

- Les GT peuvent être ouverts ou fermés par décision du CA.
- Ils peuvent être proposés par le CA ou par un groupe de membres (personnes physiques uniquement).
- Chaque GT reçoit une lettre de mission rédigée par le CA, ainsi qu'un intitulé.

Composition et fonctionnement

- Les GT sont ouverts à tous les membres de la FSTSS (personnes physiques).
- Chaque GT nomme un correspondant chargé de communiquer avec le CA.
- Les GT fonctionnent en autonomie pour organiser leurs activités (réunions, productions, échanges).
- Ils n'ont pas de pouvoir décisionnel mais peuvent formuler des propositions au CA.

Produits attendus

- Contributions, recommandations, partages d'expertise ou projets en lien avec leur thématique.
- Rapports ou notes transmis au CA par le correspondant du groupe.
- Communications lors des journées annuelles.

Exemples de thématiques

- Psychotrauma des enfants et adolescents
- Sciences infirmières & paramédicales
- Recherche & neurobiologie
- Psychothérapies
- Soins précoces & prévention du trauma
- Traumas complexes & dissociation
- Sciences humaines & citoyenneté
- Autres

Première version Wissam El-Hage : 14/9/2025

Relecture bureau FSTSS : 17/9/2025

Approuvée par bureau & CA FSTSS

GROUPE THEMATIQUE Psychotrauma des Enfants et Adolescents (GT-PEA)

1) Mission et responsabilités

La FSTSS reconnaît l'importance que la Psychiatrie Psychotrauma des Enfants et Adolescents et la santé mentale des jeunes soient intégrées de façon transversale dans les activités de la Société.

Le Groupe Thématique Psychotrauma Enfants Adolescents (GT-PEA) a pour mission de produire des recommandations pour intégrer la perspective « enfants et adolescents » de manière transversales dans les activités, priorités, et prises de décision de la FSTSS.

2) Mandat (champ d'action)

- Identifier les besoins, et les opportunités pour intégrer la thématique PEA durablement au sein de la FSTSS
- Formuler des recommandations pour que la thématique PEA soit représentée dans la plupart des activités de la Société (scientifiques, cliniques, de formation et de diffusion).
- Formuler des recommandations pour mobiliser les experts de Psychotrauma Enfants Adolescents et des disciplines associées pour une représentation durable au sein de la FSTSS.
- Développer un plan d'intégration (court/moyen terme) avec jalons réalistes.

3) Composition

- Nomination : la Présidence de la FSTSS nomme la/le Président.e du GT-PEA.
- Membres (5-8) choisis par la/le Président.e du GT-PEA, et inclut :
 - Un·e vice-président·e
 - Au moins un·e clinicien·e (pédopsychiatre et/ou psychologue spécialiste enfants adolescents)
 - Au moins un·e chercheur·e dans le champ de la pédopsychiatrie ou d'une discipline associée
- La diversité disciplinaire, géographique et des pratiques est recherchée.

4) Autorité et limites

- Le GT-PEA formule des recommandations au Bureau et au Conseil d'Administration dans le périmètre de son mandat.
- Le GT-PEA n'a pas d'autorité décisionnelle propre ni d'engagement financier autonome ; toute décision relève des instances statutaires de la FSTSS.

5) Interactions

- Collaboration avec les commissions/GT existants.
- Possibilité d'auditionner des experts externes et des organisations partenaires du champ lorsque nécessaire.

6) Livrables et échéancier

- Plan d'intégration initial (2-4 pages) dans les 9 mois : axes, priorités, ressources, risques.

- Rapport intermédiaire au bureau (bilan, recommandations) à 6 mois.
- Rapport final au Conseil d'Administration (bilan, recommandations) à 9 mois.

7) Ressources et fonctionnement

- Réunions toutes les 2-3 semaines en visioconférence ; échanges par courriel.
- Le GT-PEA peut solliciter un budget pour des actions validées (p.ex., sondage en ligne), soumis à la procédure budgétaire de la FSTSS.
- Respect des politiques internes (conflits d'intérêts, éthique, RGPD/Protection des données).

8) Durée

- Le GT-PEA est instauré pour une période initiale d'un an, renouvelable sur décision du Conseil d'administration au vu des résultats et besoins.
- Selon les recommandations finales, le Conseil peut transformer le GT-PEA en comité permanent ou le dissoudre une fois ses objectifs atteints.

Première version Eric Bui : 16/9/2025

Relecture bureau FSTSS : 17/9/2025

Approuvée par bureau & CA FSTSS

GROUPE THEMATIQUE Sciences Infirmières & Paramédicales (GT-SIP)

1) Mission et responsabilités

La FSTSS reconnaît l'importance du rôle central des professionnels infirmiers et paramédicaux dans la prévention, l'identification et l'accompagnement des victimes de psychotrauma. Le GT-SIP a pour mission de valoriser et renforcer la perspective infirmière et paramédicale au sein des activités de la Société.

2) Mandat (champ d'action)

- Identifier les pratiques et besoins spécifiques des infirmier·e·s, psychomotricien·ne·s, kinésithérapeutes, ergothérapeutes ou autres paramédicaux dans le champ du psychotrauma.
- Promouvoir et diffuser des recommandations de bonnes pratiques adaptées à ces métiers.
- Développer des actions de formation ciblées pour les paramédicaux.
- Intégrer la voix paramédicale dans les réflexions cliniques, scientifiques et de soins.

3) Composition

- Président·e nommé·e par la FSTSS.
- Membres (5-8) : dans la mesure du possible un·e représentant·e de chaque discipline paramédicale impliquée.
- Diversité disciplinaire et géographique garantie.

4) Autorité et limites

- Formule des propositions/recommandations au CA.
- Pas de pouvoir décisionnel, ni de budget autonome.

5) Interactions

- Collaboration notamment avec les GT Psychothérapies et Soins précoces, afin d'assurer une continuité de pratique.
- Coopération avec les institutions de formation paramédicale.

6) Livrables et échéancier

- Inventaire des pratiques et besoins spécifiques dans les 6 mois.
- Recommandations paramédicales au bout d'un an.
- Communication aux journées annuelles.

7) Ressources et fonctionnement

Réunions mensuelles, appui possible pour ateliers ou webinaires.

8) Durée

Un an renouvelable selon résultats et pertinence.

Première version Wissam El-Hage : 21/9/2025

Relecture bureau FSTSS :

Approuvée par bureau & CA FSTSS

GROUPE THEMATIQUE Recherche & Neurobiologie (GT-RNB)

1) Mission et responsabilités

Promouvoir l'intégration des connaissances scientifiques issues des neurosciences et des recherches fondamentales et cliniques dans les activités de la FSTSS.

2) Mandat (champ d'action)

- Identifier les avancées majeures en neurobiologie du trauma.
- Encourager la collaboration entre chercheurs et cliniciens.
- Produire des synthèses actualisées sur les mécanismes neurobiologiques du psychotrauma.
- Soutenir le transfert de la recherche vers la clinique et la formation.

3) Composition

- Président·e nommé·e par la FSTSS.
- Membres incluant au moins un·e chercheur·e en neurosciences et un·e clinicien·ne-chercheur·e.

4) Autorité et limites

Recommandations scientifiques transmises au Bureau et CA.

5) Interactions

- Collaboration étroite avec GT Psychothérapies et GT Traumas complexes.
- Relations avec laboratoires de recherche partenaires.

6) Livrables et échéancier

- Note de synthèse (état de la recherche) dans les 9 mois.
- Rapport final et recommandations en 12 mois.

7) Ressources et fonctionnement

Réunions en visioconférence, échanges via une plateforme collaborative.

8) Durée

Mandat initial d'un an, renouvelable selon mission scientifique.

Première version Wissam El-Hage : 21/9/2025

Relecture bureau FSTSS :

Approuvée par bureau & CA FSTSS

GROUPE THEMATIQUE Psychothérapies (GT-PsyT)

1) Mission et responsabilités

Promouvoir l'évaluation scientifique, la diffusion et le développement des psychothérapies les plus validées dans le domaine du psychotrauma.

2) Mandat (champ d'action)

- Comparer les différentes approches psychothérapeutiques (TCC, EMDR, psychodynamique, systémiques, etc.).
- Produire des référentiels de bonnes pratiques.
- Favoriser la formation continue des praticiens.
- Identifier les besoins et les lacunes en interventions psychothérapeutiques.

3) Composition

- Président·e spécialiste d'une modalité psychothérapeutique validée.
- Membres représentatifs de différentes approches (pluridisciplinarité garantie).

4) Autorité et limites

Le GT-PsyT émet des recommandations mais n'impose aucune modalité thérapeutique.

5) Interactions

Liens notamment avec les GT-SIP, GT-Traumas complexes, GT-PEA pour l'adaptation des psychothérapies à divers publics.

6) Livrables et échéancier

- Rapport comparatif des psychothérapies validées en 12 mois.
- Recommandations cliniques intégrées aux supports de formation.

7) Ressources et fonctionnement

Groupes de travail disciplinaires et inter-disciplinaires, réunions tous les 2 mois.

8) Durée

Un an renouvelable.

Première version Wissam El-Hage : 21/9/2025

Relecture bureau FSTSS :

Approuvée par bureau & CA FSTSS

GROUPE THEMATIQUE Soins précoces & Prévention du Trauma (GT-SPT)

1) Mission et responsabilités

Développer des actions et recommandations pour améliorer la prévention du trauma et les soins précoces, éléments essentiels pour la santé publique.

2) Mandat (champ d'action)

- Identifier les contextes à risque et les stratégies de prévention chez les populations vulnérables.
- Proposer des protocoles d'intervention précoce standardisés.
- Diffuser des recommandations adaptées aux services d'urgence et aux premiers intervenants.

3) Composition

- Président·e nommé·e par FSTSS.
- Membres issus des CUMP, d'urgences psychiatriques, médecine générale, ONG humanitaires, bénévoles.

4) Autorité et limites

Recommandations prévues pour être transmises aux réseaux cliniques et institutionnels.

5) Interactions

- Coopération étroite notamment avec GT-SIP et GT-PEA pour populations spécifiques.
- Partenariats avec associations d'urgence et institutions hospitalières.

6) Livrables et échéancier

- Recommandations initiales pour les interventions précoces (9 mois).
- Protocoles validés transmis au CA et diffusés au congrès annuel.

7) Ressources et fonctionnement

Réunions tous les mois, travail interdisciplinaire.

8) Durée

Un an, prorogeable selon pertinence.

Première version Wissam El-Hage : 21/9/2025

Relecture bureau FSTSS :

Approuvée par bureau & CA FSTSS

GROUPE THEMATIQUE Traumas complexes & Dissociation (GT-TCD)

1) Mission et responsabilités

Élaborer des recommandations pour la compréhension, l'évaluation et le traitement des traumas complexes et des phénomènes dissociatifs.

2) Mandat (champ d'action)

- Définir les spécificités cliniques des traumas complexes.
- Évaluer les approches thérapeutiques disponibles et développer des lignes directrices.
- Approfondir le lien entre neurobiologie, dissociation et trajectoires de soins.

3) Composition

- Président·e nommé·e par FSTSS.
- Membres incluant au moins un·e clinicien·ne spécialisé·e en traumatisme complexe et un·e chercheur·e.

4) Autorité et limites

Recommandations transmises au CA. Pas de décision autonome.

5) Interactions

- Coopération notamment avec les GT Psychothérapies et GT Recherche.
- Échanges avec organisations spécialisées dans le trauma complexe.

6) Livrables et échéancier

- Rapport de cadrage dans les 6 mois.
- Recommandations thérapeutiques intégrées dans les 12 mois.

7) Ressources et fonctionnement

Réunions bimestrielles, travail collaboratif interdisciplinaire.

8) Durée

Mandat d'un an, renouvelable.

Première version Wissam El-Hage : 21/9/2025

Relecture bureau FSTSS :

Approuvée par bureau & CA FSTSS

GROUPE THEMATIQUE Sciences humaines & Citoyenneté (GT-SHC)

1) Mission et responsabilités

Promouvoir une compréhension socio-culturelle et citoyenne du trauma, en intégrant la perspective des sciences humaines pour enrichir les approches cliniques et scientifiques.

2) Mandat (champ d'action)

- Analyser le rôle des facteurs sociaux, politiques et culturels dans le trauma.
- Produire des réflexions éthiques sur la prise en soin du psychotrauma.
- Développer des actions de sensibilisation citoyenne et des campagnes de prévention.

3) Composition

- Président·e nommé·e par FSTSS.
- Membres : citoyens, philosophes, sociologues, anthropologues, patients partenaires, cliniciens sensibilisés aux sciences sociales.

4) Autorité et limites

Recommandations transmises au CA. Pas de décision autonome.

5) Interactions

- Lien avec tous les autres GT pour intégrer une lecture socio-citoyenne du psychotrauma.
- Ouverture forte au dialogue avec associations d'usagers et société civile.

6) Livrables et échéancier

- Rapport d'orientation éthique et socio-culturelle (12 mois).
- Recommandations pour la communication et la prévention publique.

7) Ressources et fonctionnement

Réunions en visioconférence bimensuelles. Participation d'invités extérieurs possible.

8) Durée

Mandat d'un an, renouvelable.

Première version Wissam El-Hage : 21/9/2025

Relecture bureau FSTSS :

Approuvée par bureau & CA FSTSS